

Tous les enfants de maternelle à l'école des Lilas

Jacques Maréchal et les enfants du village ont inauguré l'extension de l'école des Lilas. Ainsi, celle de Ravannes devient exclusivement primaire et l'école des Lilas, maternelle.

En raison de l'imminence des élections municipales, l'inauguration de l'extension de l'école des Lilas a donné lieu à une cérémonie « minimum » samedi 15 février, sans doute au regret de Jacques Maréchal, le maire du village. Il n'a pu expliquer la philosophie de ces travaux.

L'agrandissement a été voulu pour que l'autre école de la commune, celle de Ravannes, devienne seulement une école primaire et que toutes les maternelles soient regroupées à l'école des Lilas.

Ce n'était pas la cas par le passé, rendant à certaines occasions la cohabitation délicate entre petits et grands. « Nous avons souhaité rationaliser nos structures scolaires... » confiait Jacques Maréchal «... Dorénavant ici, l'ensemble du mobilier et des sanitaires est spécifiquement dédié aux plus jeunes ».

Autofinancement

Cette construction a été voulue en s'orientant vers une qualité environnementale à hauteur des possibilités financières de la commune à savoir : double vitrage, chauffe-eau solaire, structure



modulable en bois. La commune a autofinancé cette extension pour un montant de 550.000 euros sans emprunt, ni subvention de l'État ni du Conseil général, puisque l'enseignement en maternelle n'est pas obligatoire. D'ici quelques semaines, des jeux seront installés dans la cour de récréation et les abords paysagers rendront cet espace encore plus chaleureux.

Bâtiment extensible

L'autre originalité de cette école due à l'architecte N'Guyen, réside dans le fait que le bâtiment est facilement extensible afin d'accueillir éventuellement une salle de classe supplémentaire, voire deux.

Anne Taburet représentait l'Inspecteur d'académie. Tenue au même devoir de réserve que les

élus, elle a néanmoins honoré cette cérémonie par sa présence qui marquait de facto l'importance et la nécessité de cette réalisation.

Cette extension sera suivie d'une décentralisation partielle de la restauration scolaire et de la mise en place d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH) pour les 3-6 ans, probablement pour la rentrée 2009.